



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree, tenue le 29 mars 2021 en visioconférence, à 16 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2021-2903-121**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2021-2903-122**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-2903-123**

**TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

**ATTENDU QUE** le décret numéro 291-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, c'est-à-dire jusqu'au 2 avril 2021 ;

**ATTENDU QUE** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

**ADOPTÉ**

**2021-2903-124**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune demande écrite n'ayant été reçue, le président d'assemblée met fin à la période de demandes écrites.



N° de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT 2021-366 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 015 450 \$ ET  
UN EMPRUNT DE 2 015 450 \$ POUR LA CONCEPTION ET  
L'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS AU PARC DENIS-LAPORTE**

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;


**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 15 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2021-366 soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 10.**

  
Mario Lasalle, Maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.